

Laval théologique et philosophique



Interprétation et vérité

Jean Ladrière

Volume 49, numéro 2, juin 1993

Hommage à Jean Ladrière

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/400764ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/400764ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (imprimé)

1703-8804 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ladrière, J. (1993). Interprétation et vérité. *Laval théologique et philosophique*, 49(2), 189–199. <https://doi.org/10.7202/400764ar>

INTERPRÉTATION ET VÉRITÉ

Jean LADRIÈRE

RÉSUMÉ : Le présent article porte sur la question suivante : dans quelle mesure peut-on parler de « vérité » à propos de l'interprétation ? Dans une première partie, on rappelle différentes conceptions particulièrement significatives relatives à l'idée de vérité (correspondance, portée pragmatique, consensus, cohérence), et on souligne que cette idée n'est vraiment appropriée que pour les propositions qui constituent le contenu propositionnel d'actes de langage relevant de la catégorie de l'assertion. Dans une deuxième partie, on tente de montrer qu'une version purement descriptiviste de l'interprétation n'est pas tenable, ce qui, à première vue, semble indiquer que le concept de vérité, quelle qu'en soit la forme, n'est pas pertinent pour le discours interprétatif. Dans une troisième partie, on tente de préciser en quel sens il est possible de parler de la « validité d'une interprétation ». Le point essentiel est la mise en évidence de la « visée de sens » immanente au texte. À partir de là on tente de montrer que l'on peut préciser l'idée intuitive de validité d'une interprétation en prenant appui sur ce que suggère le concept de vérité-cohérence. C'est cette démarche qui est esquissée dans la quatrième partie. La thèse essentielle est que l'on peut effectivement parler de la « vérité d'une interprétation » au sens suivant : c'est la contribution apportée par l'interprétation à l'avènement d'une totalité propositionnelle qui serait le remplissement de la visée immanente au texte, en tant qu'elle est orientée vers la « saturation du sens ».

Toute forme de discours ne relève pas de l'idée de vérité. Ainsi il n'y a pas lieu de se demander si un impératif est vrai ou non, mais seulement s'il réussit à faire accomplir ce qu'il a l'intention de faire accomplir. De même il n'y a pas lieu de se demander si une phrase de remerciement est vraie ou fausse, mais seulement si elle est sincère, si elle est prononcée à bon escient, et si elle est formulée de telle sorte qu'elle remplit son intention, si celui à qui elle est adressée se sait effectivement remercié. Il n'y a pertinence de l'idée de vérité que pour les formes de discours dans lesquelles le locuteur est porté par l'intention de se prononcer de façon correcte à l'égard d'un état de choses. Du point de vue des actes de langage, il s'agit des phrases dont la force illocutoire est celle de l'assertion ou d'une modalité, affaiblie ou renforcée, de l'assertion. Cette force illocutoire peut toujours être explicitée par un verbe approprié à la première personne de l'indicatif présent. La forme-repère, normale, d'une phrase assertive serait « Je vous affirme que *p* », ou « Je vous informe que *p* », où *p* est une proposition qui décrit un certain état de choses. Des formes affaiblies de l'assertion

pourraient être exprimées par des locutions telles que « Je crois pouvoir vous dire que p », « Je suppose que p », « J'ai des raisons de penser que p », « Je conjecture que p », « Je formule (à votre intention) l'hypothèse vraisemblable que p », etc. Et des formes renforcées de l'assertion pourraient être exprimées par des locutions telles que « Je vous certifie que p », « Je vous affirme péremptoirement que p », « Je vous assure que p », « Je suis absolument certain que p », « J'ai des raisons tout à fait décisives de penser que p », « Je tiens pour totalement évident que p », etc.

Dans tout acte de parole, il y a une prétention, qui est de caractère intentionnel. On peut la mettre en évidence sous la forme d'un commentaire-type dont un locuteur pourrait accompagner une énonciation dont la force illocutoire serait F : « En disant ceci, j'ai l'intention de réaliser un acte de langage d'espèce F , et par la formulation que j'utilise j'ai la prétention de rendre effective cette intention. » Pour chaque espèce d'acte illocutoire il y a des conditions nécessaires et suffisantes de la réalisation effective des actes de cette espèce. Par exemple, pour effectuer un acte de remerciement à l'égard d'un interlocuteur, il faut se trouver dans une situation déterminée par rapport à lui, qui rende la démarche pertinente, être de quelque façon son débiteur, à tel ou tel point de vue, avoir à son égard un sentiment sincère de reconnaissance, avoir l'intention de le lui faire savoir, et utiliser les termes qui, selon les règles du langage utilisé, sont appropriés pour la mise en œuvre effective d'une telle intention. Mais une fois que l'acte a été effectivement posé, il y a lieu de se demander s'il réalise vraiment ce que visait la prétention qui le portait. Mon interlocuteur se sait-il vraiment remercié ? La personne à laquelle j'adresse une demande sait-elle vraiment que je me place en position de débiteur potentiel à son égard, relativement à l'objet de ma demande ? Et ainsi de suite.

Pour les assertions et les formes apparentées, l'intention est de communiquer à l'auditeur, selon une force d'un certain degré, une information concernant un état de choses. Cette intention comporte comme moment essentiel la prétention de faire connaître cet état de choses tel qu'il est, du moins sous le point de vue pris en considération dans l'information communiquée. Et le contenu propositionnel d'un tel acte a la forme d'une description : il caractérise un ou plusieurs objets — quel qu'en soit le statut, concret ou idéal — au moyen de prédicats appropriés. Un acte de ce type pose deux questions. D'abord, quelles sont les conditions pour qu'un tel acte soit effectivement effectué ? Il faut par exemple que le locuteur soit dans une position qui lui permette d'être lui-même suffisamment informé de l'état de choses dont il entend parler, il faut qu'il dise avec sincérité ce qu'il en sait, et il faut qu'il soit prêt à donner ses raisons pour en parler comme il le fait, si on le lui demande. Et d'autre part, un tel acte ayant été effectué, son intention est-elle réalisée ? C'est-à-dire : l'interlocuteur est-il vraiment informé de l'état de choses en question, tel qu'il est ? Pour qu'il en soit ainsi, il faut, (1) qu'il reçoive effectivement communication de l'information, que l'acte du locuteur (consistant à communiquer une information) soit formulé de telle sorte que l'intention qui le porte soit reconnue, et (2) que ce qui est dit dans le contenu propositionnel de l'énonciation (dans laquelle cet acte s'exprime) soit un compte rendu fidèle de l'état de choses qui fait l'objet de la communication. Autrement dit : en affirmant que p le locuteur a l'intention de dire au moyen de p quelque chose de vrai,

et la prétention qui est impliquée dans cette intention n'est satisfaite que si, de fait, ce qu'il a dit en énonçant p est vrai.

On voit ainsi comment l'idée de vérité s'inscrit dans l'analyse du discours effectif, en tant que celui-ci est porté par des actes de langage. Mais il faut préciser que cette idée de vérité n'est pertinente que pour les propositions qui constituent le contenu propositionnel d'actes de langage relevant de la catégorie de l'assertion. Le problème est alors de déterminer aussi clairement que possible ce qu'on entend par « vrai ». Il convient dès l'abord de distinguer le concept de vérité et le critère de vérité.

Examinons d'abord le concept. Selon l'analyse classique, la vérité c'est l'adéquation de ce qui est dit à l'état de choses qui est rapporté dans ce qui est dit. Mais cette idée d'adéquation peut être elle-même analysée de deux façons différentes. Dans la conception scolastique, inspirée de l'aristotélisme, la vérité est dans le jugement : elle est la conformité de l'acte de jugement à la chose même. Plus précisément : elle est la convenance du prédicat au sujet auquel il est attribué. L'adéquation, dans ce contexte, est donc la correspondance entre la structure judicative — attribution d'un prédicat à un sujet — et la structure ontologique qui consiste en l'appartenance réelle à l'objet auquel renvoie, par la relation de référence, le terme-sujet, de la propriété représentée par le terme-prédicat. Dans la conception moderne, qui a trouvé son expression canonique dans le célèbre mémoire de Tarski sur la vérité dans les langages formalisés, la vérité a son lieu dans la proposition, considérée abstraction faite de l'acte de jugement qui peut s'exprimer en elle, donc envisagée comme un objet logico-linguistique. Et elle consiste dans la correspondance entre la proposition et ce qu'on pourrait appeler le fait propositionnel, c'est-à-dire la *relation* réelle, objective, qui existe entre la propriété exprimée par le prédicat et l'objet auquel se réfère le sujet. Il y a très évidemment une ressemblance formelle entre ces deux conceptions. Elles relèvent cependant de deux points de vue fort différents, d'une part le point de vue des actes, d'autre part le point de vue strictement formel de l'analyse des instruments du discours, en l'occurrence la proposition et ses constituants.

Mais à côté de cette théorie classique de la vérité-correspondance, d'autres façons de comprendre le concept de vérité ont été proposées. On retiendra ici trois d'entre elles, qui peuvent être considérées comme les plus significatives : la conception pragmatiste, la conception consensuelle et la conception cohérentiste. Selon la conception pragmatiste, la vérité d'une proposition c'est son efficacité, c'est-à-dire l'effet qu'elle produit dans le domaine de l'action. Selon la conception consensuelle, la vérité d'une proposition c'est l'accord intersubjectif qui peut s'établir à son propos dans les conditions idéales d'une communication authentique, libre de toute contrainte et de tout préjugé. Et selon la conception cohérentiste, la vérité d'une proposition c'est son inscriptibilité dans un ensemble cohérent de propositions, c'est-à-dire dans un ensemble de propositions reliées entre elles par des liens d'implication et par conséquent solidaires les unes des autres. Il s'agit là évidemment d'une vérité seulement relative. Une proposition ne pourra être considérée comme vraie absolument que si elle est inscriptible dans l'ensemble cohérent *maximal*, qui est nécessairement l'ensemble total, c'est-à-dire l'ensemble propositionnel dans lequel se reflète la totalité de ce qui peut être représenté dans des propositions, à savoir — si on accepte la thèse de l'expressibilité

intégrale de la réalité — la totalité du réel. Aussi longtemps qu'on a affaire à des ensembles qui ne peuvent être reconnus comme l'ensemble total, qui demeurent extensibles, on n'atteint bien entendu qu'une vérité présomptive. Le point de vue cohérentiste correspond exactement à la célèbre thèse hégélienne, « *Das Wahre ist das Ganze* ». La validité de cette thèse dépend elle-même de la validité de la thèse qui constitue la base du rationalisme intégral, à savoir la thèse de l'identité du rationnel et du réel. Dans cette perspective, le discours total est le reflet adéquat du réel total, au sens où, dans ce discours, le réel total se montre de façon effective. Ce discours est vrai en ce sens que le réel tout entier, en ses articulations essentielles, en sa logique constituante intrinsèque, se rend effectivement manifeste en lui.

À ces différents *concepts* de vérité correspondent différents *critères* de vérité. La question du critère, sous sa forme générale, se pose comme suit : à quoi reconnait-on que telle proposition est vraie, conformément à tel ou tel concept de vérité, accepté comme pertinent ? La réponse à cette question ne consiste pas nécessairement à proposer un critère construit selon les indications du concept accepté. Il est parfaitement possible, en effet, d'adopter un concept et un critère différents l'un de l'autre. Ainsi on peut à la fois s'appuyer sur le concept de vérité-correspondance et utiliser le critère de la cohérence. Il faut remarquer par ailleurs que le concept pragmatiste de vérité renvoie en réalité au concept de vérité-correspondance : si une action, basée sur une proposition *p*, est efficace, c'est-à-dire inscrit effectivement sa marque dans le cours des choses, c'est que la proposition *p* exprime à tout le moins l'une des conditions qui déterminent ce cours des choses. L'efficacité est plutôt un critère éventuel, dont la valeur doit d'ailleurs être discutée, qu'un véritable concept. Il en va de même de l'accord intersubjectif qui, de façon directe, ne concerne que des opinions, non la relation de la proposition à la chose même à laquelle elle renvoie de par sa structure, par l'intermédiaire du terme référentiel qu'elle comporte en vertu de cette structure. De telle sorte que, en définitive, les deux concepts authentiques qui se proposent sont ceux de la vérité-correspondance et de la vérité-cohérence. Encore peut-on observer que la cohérence maximale est en réalité une correspondance totale et que la cohérence d'un ensemble limité de propositions peut dès lors être interprétée comme l'indice d'une correspondance à tout le moins conjecturale.

*

* * *

La question se pose alors de savoir s'il y a lieu de parler de vérité à propos de l'interprétation. Le modèle canonique de l'interprétation est celui de l'interprétation d'un texte. L'objectif poursuivi est de dégager autant qu'il est possible le ou les sens du texte. On peut étendre l'idée de démarche interprétative à l'analyse d'une œuvre d'art, d'une institution, d'une conduite, et même d'un état de choses naturel, mais c'est à la condition de traiter de tels objets culturels, historiques, voire naturels, à la façon d'un texte, c'est-à-dire sur la base de la présupposition selon laquelle ils contiennent, fût-ce à l'état implicite, une ou des significations et que leur compréhension doit consister en la mise au jour explicite de cette ou de ces significations. Or si l'interprétation est une démarche qui s'applique à un texte, elle doit être considérée comme

un langage second : son objet direct est un langage déjà constitué, dont on recueille certains ensembles de propositions avec l'intention d'en rendre manifeste le sens, jugé partiellement dissimulé ou en tout cas incertain. Et il faut bien que la réalisation de cette intention s'exprime à son tour dans un langage, qui ne pourra donc être qu'un langage du second ordre.

Un tel langage est-il, du point de vue de sa force illocutoire, du type de l'assertion, et du point de vue de son contenu propositionnel, est-il du type de la description ? C'est là, semble-t-il, la double condition (dont les deux parties sont d'ailleurs interdépendantes), pour qu'il puisse être reconnu comme relevant de l'idée de vérité. On pourrait suggérer qu'il répond en effet à ces conditions en tant qu'il se prononce sur des états de choses, à savoir sur les péripéties et les modalités du fonctionnement sémantique d'un certain langage premier, du langage d'un texte donné. Mais en fait il faut bien reconnaître qu'il ne décrit pas du tout des états de choses sémantiques. Il ne consiste pas à dire comment le langage donné crée ses effets de sens, comment il compose des significations complexes au moyen de significations élémentaires, quelles sont les règles sémantiques qu'il met en œuvre, etc. Autrement dit, le langage de l'interprétation n'est pas du tout le type de langage auquel on a recours dans l'analyse du langage, et plus précisément dans la sémantique.

Son intention, et sa prétention, c'est de se placer lui-même dans le mouvement sémantique du texte, non de le regarder de l'extérieur pour en analyser le fonctionnement, les moyens, les règles de procédure, etc. Il parle *avec* le texte plutôt que *sur* le texte. Sa présupposition essentielle, c'est qu'il y a un procès de sens qui habite le texte, que celui-ci est porté, dans son agencement syntaxique, sémantique et pragmatique, par l'intention de rendre communicable ce procès de sens, mais que, pour diverses raisons qui se ramènent en définitive aux effets de distance que créent les conditions d'espace et de temps, l'effet de sens que vise à produire le texte reste en quelque mesure dissimulé, ou plus exactement peut-être reste comme en suspens, à mi-chemin de sa manifestation explicite. La mission que s'assigne l'interprétation c'est de procurer au texte lui-même, grâce à des ressources langagières supplémentaires, disponibles pour l'interprète dans l'espace culturel où il se meut, le moyen de faire aboutir l'intention immanente qui le porte, de remettre en mouvement le procès de sens qu'il avait inauguré, et d'en prolonger l'efficace jusqu'au point où la visée qui animait ce mouvement pourrait se montrer avec une suffisante clarté.

On peut éventuellement poser la question de la vérité à propos du texte, dans la mesure où, ne fût-ce qu'en partie, il fait usage d'un langage descriptif, se rapportant à des états de choses. Mais la question que l'on peut poser au langage interprétatif ne peut être, semble-t-il, celle de sa vérité, puisqu'il ne se rapporte pas à des états de choses, fussent-ils sémantiques, mais ne fait que tenter de prolonger une genèse de sens. La question que l'on serait en droit de soulever à son propos serait celle de la validité de sa prétention, c'est-à-dire de son degré de fidélité au mouvement de sens qui traverse le texte. Cette condition de fidélité est tout autre chose qu'une condition de conformité, ou de correspondance. Il convient de ne pas se laisser abuser par des formules telles que « Le texte dit que... », qui se présentent, selon leur forme, comme des propositions descriptives. Une formule de ce genre, lorsqu'elle est employée, n'est

qu'une façon détournée, et sans doute maladroite, de faire parler le texte, de donner en quelque sorte, dans des formes linguistiques plus ou moins appropriées, un espace de manifestation au sens qui cherche à s'exprimer dans le texte.

Du reste, on peut facilement voir qu'en l'occurrence un langage descriptif serait absolument inopérant par lui-même. Si on considère une proposition descriptive telle que « Le texte dit que *X* », on doit reconnaître que l'intention de l'acte dans et par lequel elle est affirmée est de communiquer à l'auditeur, ou au lecteur, une information conforme à un certain état de choses, constitué en l'occurrence par le sens du texte. Le *X* de la proposition en question devrait être une expression en laquelle serait objectivé le sens du texte. Mais que pourrait être la conformité entre *X* en tant qu'expression et le sens du texte ? Pour être utilisée avec pertinence l'expression *X* ne peut être une simple suite matérielle de signes, mais doit déjà par elle-même avoir un sens. La proposition reviendrait alors à affirmer l'identité du sens de *X* et du sens du texte. Mais pour que cette affirmation soit pertinente, il faut que l'on puisse effectivement s'assurer de cette identité. Le locuteur doit à tout le moins être en mesure d'expliquer, si on le lui demande, comment on pourrait s'en assurer. Et pour s'en assurer il faut effectuer une comparaison entre deux objets idéaux (de nature sémantique), le « sens de l'expression *X* » et le « sens du texte ». Mais pour être en mesure de comparer des significations, il faut ou bien admettre qu'on dispose, de façon intersubjective, d'un accès direct de type intuitif à ces objets idéaux qu'on appelle « significations », ou bien recourir au langage et utiliser des expressions décrivant plus ou moins adéquatement ce que l'on vise en parlant de telle ou telle « signification ». Selon la formulation de la proposition considérée, le locuteur est censé disposer d'une expression *X*, que lui-même et ses interlocuteurs sont censés comprendre, donc dont ils sont censés connaître la signification. À moins d'admettre qu'il existe un accès intersubjectif direct aux significations, si on entend communiquer une information concernant le sens de *X*, il faut que l'on dispose d'une expression linguistique décrivant ce sens. Soit *Y* cette expression. Elle peut être formulée de façon abrégée sous la forme « Le sens de *X* ». D'autre part, le sens du texte, d'après notre proposition, est décrit par l'expression *X*. La comparaison qu'il s'agirait d'effectuer entre le sens du texte et l'expression *X* devrait, comme on l'a vu, prendre la forme d'une proposition affirmant l'identité entre le sens du texte et le sens de *X*. Selon ce qui vient d'être expliqué, cette identité ne pourrait être formulée que de la façon suivante : « *Y* est identique à *X* ». Autrement dit : « Le sens de *X* est identique à *X* ». Or *X* est une expression linguistique, c'est-à-dire un objet concret, et le « sens de *X* » est une signification, c'est-à-dire un objet idéal. Affirmer l'identité d'un objet idéal et d'un objet concret, c'est ou bien poser tout simplement une assertion fautive, ou bien présupposer une thèse sur le sens, à savoir que le sens d'une expression est cette expression même, ce qui réduirait le langage à sa matérialité objective et en détruirait la vertu essentielle. Tout ceci ne fait que montrer la non-pertinence d'une version purement descriptiviste de l'interprétation, et par le fait même, semble-t-il, la non-pertinence du concept de vérité, quelle qu'en soit la forme d'ailleurs, pour le discours de l'interprétation.

*

* *

Il n'en reste pas moins qu'il est tout à fait légitime de parler de la validité d'une interprétation. La question qui se pose en fait est de savoir dans quelle mesure la validité en cause a un rapport avec l'idée de vérité, quitte à préciser qu'il s'agit seulement de telle ou telle forme de l'idée de vérité. On voit bien que l'idée de correspondance, prise telle quelle, sous son statut formel, conduit à des difficultés insurmontables. On a tenté de le montrer par l'absurde, en partant de la supposition qu'on est en mesure de formuler des propositions descriptives du type « Le sens du texte est X », où X serait un prédicat caractérisant le « sens du texte ». On peut voir facilement, en reformulant le problème de base de l'interprétation, pourquoi ce genre de formulation doit inévitablement conduire à de telles difficultés. On dispose d'un texte. On suppose, avec de bonnes raisons, que ce texte a un sens. Mais ce sens n'est pas apparent. La tâche de l'interprétation est de le faire apparaître, c'est-à-dire de le rendre visible. Or il ne peut être rendu visible que dans une expression linguistique. Si on veut soumettre l'interprétation au critère de la vérité-correspondance (lequel présuppose le concept de la vérité-correspondance), on doit pouvoir s'assurer de la conformité de l'interprétation au sens du texte. Il faut donc que le sens du texte soit accessible autrement que dans l'expression qui en constitue l'interprétation. Et il faut bien entendu que, d'une manière ou d'une autre, il puisse être rendu ainsi manifeste dans un mode de présentation qui soit différent de celui qu'il a dans le texte puisque, par hypothèse, dans le texte il n'est justement pas manifeste. Or il ne peut être extrait du texte par une espèce d'alchimie sémantique. Pour être rendu accessible comme tel, il doit être transposé sur un autre support que le texte. Cet autre support pourrait être une expression linguistique ou une représentation mentale, engendrée par une sorte d'intuition, qui serait capable, sur base d'une lecture attentive, de capter le sens du texte sur le texte lui-même. Dans le premier cas, celui de l'expression linguistique, on aurait tout simplement une autre interprétation. On aurait alors à comparer deux interprétations, non l'interprétation proposée et le sens du texte. Et à supposer que cette comparaison soit possible et qu'on puisse considérer les deux interprétations comme équivalentes, la question de la correspondance serait simplement reportée sur la deuxième interprétation : il resterait en effet à s'assurer de la correspondance de cette seconde interprétation au sens du texte. Dans le deuxième cas, celui de la représentation mentale, on aurait à comparer l'interprétation proposée à cette représentation, ce qui poserait à tout le moins le problème de la validité intersubjective d'une telle procédure. Mais surtout on aurait à s'assurer de la correspondance entre le sens du texte et la représentation en question, et ceci poserait de nouveau la question de l'accessibilité du sens et de sa lisibilité. Il faudrait de nouveau faire appel soit à une expression linguistique soit à une représentation mentale. Ainsi, dans un cas comme dans l'autre, on serait entraîné dans un processus circulaire qui pourrait se poursuivre indéfiniment sans qu'une réponse puisse être trouvée.

Mais il y a une autre approche possible de la question. Intuitivement, il s'agit de déterminer ce qui peut rendre une interprétation plus ou moins fidèle, acceptable, pertinente, par rapport à ce que veut dire un texte. Or il y a moyen de préciser cette idée intuitive en prenant appui sur ce que suggère le concept de vérité, à condition de s'adresser non au concept de vérité-correspondance mais au concept de vérité-cohérence et au critère correspondant. Mais il faut pour cela commencer par préciser

ce qu'il convient d'entendre par l'expression « ce que veut dire un texte ». Il y a deux manières de la comprendre, soit comme renvoyant à l'intention du locuteur, soit comme renvoyant à la visée de sens qui est immanente au texte et qui peut être différente de ce que visait le locuteur.

Or l'intention comme telle n'est pas directement accessible. On peut certes, en présence d'un texte, supposer que son auteur, en le composant, a été guidé par une intention. Mais celle-ci ne peut être reconstituée, conjecturalement d'ailleurs, qu'à partir du texte dans lequel elle est présentifiée, ou, éventuellement, à partir d'un autre texte dans lequel elle pourrait être présentée. De toute façon, c'est seulement le texte qui est observable, non l'intention. Si, de fait, celle-ci est ainsi rendue indirectement accessible dans un autre texte, on peut comparer ce texte et celui qui fait l'objet de l'interprétation et tenter de retrouver l'intention sur la base de cette comparaison (qui doit permettre de vérifier que l'intention présentée dans le texte auxiliaire est bien celle qui sous-tend le texte à interpréter). Mais pour comparer deux textes il faut les comprendre, c'est-à-dire saisir leur sens : la comparaison à effectuer doit en effet, pour conduire au résultat qu'on en attend, être effectuée du point de vue du sens, non de la matérialité des textes. Or si le sens d'un texte, c'est-à-dire ce qu'il « veut dire », est l'intention qui le porte, et si pour découvrir l'intention, on doit d'abord saisir le sens d'un texte, on se trouve pris dans un cercle. Et l'intervention du texte explicatif, invoqué dans le processus de comparaison, n'est d'aucun secours, car le déchiffrement du sens de ce texte pose un problème d'interprétation qui est de même nature que le problème posé à propos du texte de départ.

Si on veut reconstituer l'intention, le seul moyen auquel on puisse recourir c'est de passer par le texte lui-même, éventuellement en se servant de l'aide d'un autre texte, ou de plusieurs autres textes, ce qui d'ailleurs ne nous fait pas quitter l'ordre du texte. Mais ce qu'on saisit dans un texte, ce n'est jamais que la projection de l'intention, en tant que celle-ci, dans le processus de cette projection, est médiatisée par tout le dispositif linguistique utilisé. C'est ce dispositif qui crée un effet de sens, et c'est par son fonctionnement interne que nous avons accès au sens. Ainsi « ce que le texte veut dire », ce qui fait son sens, n'est pas l'intention de l'auteur. Mis en présence d'un texte, nous ne saurons jamais si l'auteur a vraiment réussi à dire ce qu'il voulait dire. Nous savons du reste par expérience qu'il y a toujours un décalage entre l'intention et le texte, soit que l'intention ait été trahie par le texte, qui n'a pu en actualiser qu'une partie, ou qui ne l'a actualisée qu'en la déformant, soit qu'au contraire il aille plus loin que l'intention et fasse apparaître un sens non prévu par l'auteur.

Il y a comme une vie du sens, faite à la fois d'inertie, c'est-à-dire de la résistance qu'oppose le langage à la tentative de l'informer par l'intention, et de productivité, c'est-à-dire de la capacité du langage à susciter du sens. C'est donc le texte lui-même qui produit ce qu'il « veut dire », non l'intention. Mais qu'est-ce alors que ce « vouloir dire » qui habite le texte ? Cette expression, qui évoque une sorte de volonté immanente, indique la présence dans le texte d'une tension, d'une visée, orientée vers un terme qui aimante pour ainsi dire l'agencement des moyens linguistiques, le choix des mots, l'allure de la syntaxe, les enchaînements, le jeu des métaphores, des ambiguïtés voulues,

bref la mise en jeu de toutes les ressources de la polysémie. Mais il faudrait préciser ce qu'il en est du terme de cette visée. En un sens, le texte dit de façon effective ce qu'il veut dire ; il suffit donc, pour en saisir le sens, de lire ce qu'il dit littéralement. Mais il y a dans ce qu'il dit ainsi ce qui est exprimé explicitement et ce qui dépasse ce qui est expressément dit. Ce dépassement, c'est la relation qui relie ce qui est dit au champ de référence par rapport auquel fonctionnent les références déterminées mises en œuvre par le texte. Ce champ de référence c'est l'univers du texte, dont celui-ci se donne pour tâche de faire valoir telles ou telles propriétés. Cet univers n'est pas lui-même un référent, mais il est la condition du fonctionnement de la relation référentielle. Les référents doivent appartenir à un lieu ; celui-ci leur est présupposé, comme cette totalité présomptive sur le fond de laquelle ils se détachent. On pourrait dire aussi — en utilisant l'analogie de la structure de la perception spatiale — que l'univers du texte est l'horizon sur lequel se profilent les référents déterminés auxquels renvoie explicitement le texte.

Or pour que la référence puisse fonctionner, il faut que cet horizon soit d'une certaine manière déjà présent, qu'il soit en quelque sorte pré-donné. Mais il n'est pas donné séparément, il n'est rendu présent que dans et par l'effectuation même du dire. Le texte se donne donc ainsi à lui-même son propre horizon, et par là sa propre possibilité. C'est le rapport à cet horizon qui constitue la visée et c'est à partir du mode de donation de l'horizon que l'on peut comprendre le statut de la visée : elle est totalement immanente au texte, elle le mobilise de part en part, elle en commande le déploiement. Elle n'est pas ailleurs que dans les mots et les phrases, mais elle est en eux ce qui les projette sur le fond de l'univers-horizon qui se médiatise, toujours localement et donc partiellement, dans le texte.

Mais il ne suffit pas d'évoquer la fonction référentielle ; on ne peut oublier l'autre fonction fondamentale du langage, à savoir la fonction prédicative. C'est grâce aux prédicats qu'une certaine détermination du champ de référence est assurée. La visée est en quelque sorte qualifiée par le point de vue particulier sous lequel l'horizon est approché. Dans le texte, dans sa concrétude, la visée du champ de référence est en même temps détermination de la perspective selon laquelle cette visée même s'organise. Elle est ainsi modalisée. Et c'est de façon précise en tant que modalisée de la sorte qu'elle exerce sa fonction animatrice et finalisante dans la matérialité du langage. C'est en fonction de cette modalité dont elle est affectée, par la prédication, que les termes sont choisis et les effets de sens mis en œuvre. Mais c'est réciproquement en vertu du mode de signifiante de ces termes et de ces effets de sens que la visée reçoit sa modalité spécifique, dans le contexte où elle fonctionne. Le problème qui se pose à l'interprète, c'est de retrouver cette visée en sa spécificité, en saisissant les phrases, les mots, les arrangements, toute la structure du texte, non dans leur simple apparence linguistique, syntaxique et sémantique, mais en tant que cette apparence porte en elle cette relation directionnelle qui rattache les éléments du texte à l'horizon par rapport auquel il se constitue et s'organise.

Pour s'insérer dans la visée du texte, l'interprétation doit être en mesure de saisir cet horizon. Mais par hypothèse elle n'a pas d'autre moyen de la saisir que le texte lui-même. Elle doit donc d'emblée prendre le parti de traiter les éléments du texte

comme porteurs d'une visée. C'est en celle-ci que l'horizon apparaît. Mais il n'est ainsi donné que dans une sorte de pressentiment. Dans la mesure où l'interprétation réussit effectivement à ressaisir la visée, à lui redonner vie, opérativité, efficacité, elle est mobilisée elle-même par cette visée. Il y ainsi une sorte de recouvrement qui s'opère d'une visée par une autre. Au départ, l'interprétation est portée par une visée, qui est constituée par son projet de compréhension du texte. Dans cette visée, en tant qu'elle est ordonnée à un texte défini, est déjà présent d'une certaine manière l'horizon de ce texte, mais d'une manière encore totalement indéterminée, comme vide pour ainsi dire, et comme problème. Au fur et à mesure que la visée propre du texte se déchiffre, elle vient se substituer à cette visée initiale, ou plutôt lui donner un contenu : en se laissant capter par la visée du texte la visée initiale cesse d'être pure conjecture de sens et devient visée déterminée.

Quand elle a ainsi réussi à se laisser investir par la visée du texte, l'interprétation peut l'accompagner dans son mouvement, en dépassant le dire simplement explicite du texte, et elle peut offrir ses propres ressources à l'expression que la visée sollicite, à l'effet d'attraction qu'elle exerce sur le discours. Éventuellement, ainsi, l'interprétation peut être amenée non seulement à dire autrement que le texte, mais à dire plus, sans pour autant être infidèle au dire du texte. Dire plus, c'est aller plus loin dans la spécification de la visée, dans sa précision, son ampleur, son acuité, sa force évocatrice. Dire plus, dès lors, c'est dire mieux, capter la visée avec plus de pertinence et selon une meilleure approximation, dans les termes d'un discours. On peut préciser cela en remarquant que la visée est une forme qui cherche son contenu. Elle est forme en tant que principe d'organisation d'un appareil linguistique. Et elle cherche à se donner une spécification concrète, une substance, par les moyens de cet appareil, par le choix des prédicats, les ressources de la syntaxe, etc. Dans la mesure où l'interprétation la remet en mouvement, elle l'aide à obtenir cette spécification en lui fournissant de façon effective de nouvelles ressources, qui sont aussi des ressources de langage, qu'elle met en œuvre par son travail propre.

Mais si la visée traverse le texte, ce n'est pas d'abord en vertu d'une énergie purement interne qui lui permettrait de mobiliser le langage, c'est d'abord en vertu de l'attraction qui lui vient de l'horizon vers lequel elle se dirige. Ce qu'elle vise, on l'a vu, c'est la détermination de son champ de référence sous une certaine modalité. Or cette modalité elle-même ne reçoit sa spécification, sa fonction, sa justification, son sens en définitive, que de son inscription dans ce champ. Sa fonction c'est de contribuer à l'éclairement du champ. Et tout éclaircissement partiel prend sa signification de son inscriptibilité dans ce qui serait la pleine manifestation du champ, sa complète clarification. Le sens qui se construit selon telle ou telle modalité n'est que partiel. Et il est sens en tant qu'il inscrit sa particularité dans la totalité d'un champ.

*

* *

C'est ici que l'on peut retrouver l'idée de la vérité-cohérence. Selon cette idée, on l'a vu, la vérité d'une proposition c'est sa contribution à la constitution d'une certaine totalité propositionnelle, son inscription dans une telle totalité, ou sa place

dans un processus de totalisation. Or le mouvement du sens, dans un texte donné, c'est précisément la contribution du texte à l'éclaircissement d'un certain champ de référence. Sa fonction, son rôle, sa justification, c'est de rendre manifeste ce champ. Or celui-ci ne peut être manifesté intégralement d'un seul coup, dans une sorte de fulguration. Il ne devient manifeste que selon des perspectives toujours limitées. Le texte tente de mettre en œuvre une telle perspective ; c'est en cela que consiste sa visée. Mais celle-ci se profile sur un horizon, qui n'est autre que la totalité qu'il s'agit de contribuer à éclairer, c'est-à-dire dont il faut préparer la manifestation. La visée est donc l'inscription du texte dans cet horizon, ou plus exactement dans le processus de la manifestation du champ. Comme celui-ci ne se donne qu'à la manière d'un horizon, sa manifestation est un processus toujours en devenir, inchoatif, ouvert sur un indéfini.

L'interprétation est la tentative de saisir le fonctionnement du sens et de le prolonger aussi loin qu'il est possible, dans la direction de l'horizon par rapport auquel se détermine la visée du texte et d'où lui vient son efficace. Elle s'exprime dans des propositions. Celles-ci prennent leur sens de leur capacité à se laisser investir par le sens du texte. Leur sens tend donc à se confondre avec le sens du texte, il obéit à la même structure ; on retrouve en lui les aspects de tension et d'attraction qui caractérisent le statut du sens dans le texte, et en même temps ce qui en fait la particularité et ce qui le met en rapport, dans cette particularité même, avec la totalité présomptive de l'horizon.

L'interprétation est donc elle-même processus, mouvement, mobilisation, rapport toujours en devenir à une totalité. Et si on peut considérer la vérité d'une proposition comme sa contribution à la constitution d'une totalité propositionnelle, on pourra parler de la vérité de l'interprétation : c'est sa contribution à l'avènement d'une totalité propositionnelle qui serait le remplissement de la visée immanente au texte, l'adéquation de l'expression à la force de cette visée, la réalisation de ce qu'elle annonçait sous la forme d'un appel. Or ce qu'elle visait, à travers sa particularité, c'était l'éclaircissement de son champ de référence, sa pleine manifestation, sa totale visibilité. Ainsi la qualité, la vertu de l'interprétation, c'est précisément d'être en marche vers cette manifestation intégrale du champ, d'être un moment dans le processus de totalisation en quoi consiste la montée vers la manifestation. Cette vertu, c'est ce qui fait sa vérité.

Et c'est sur le critère de cette forme de vérité qu'on pourra la juger. Sa fidélité, c'est sa vérité. Et ce qui permet d'en juger, donc le critère qui peut lui être appliqué, c'est sa capacité à prolonger le sens dans la direction de son remplissement. C'est sa capacité à produire l'effet que Paul Ricoeur a appelé la « saturation du sens ». Cette saturation du sens, c'est la pleine visibilité du champ. Mais on ne peut oublier que celui-ci n'est qu'un horizon, que par conséquent sa pleine visibilité est au bout d'un processus indéfini, que donc la saturation n'est jamais que relative.

C'est ce qui explique que l'interprétation est toujours ouverte à de nouvelles initiatives, que la lecture du sens est une tâche infinie, et que la vérité de l'interprétation n'est jamais elle-même qu'une vérité relative, suspendue pour ainsi dire à un avènement qui est toujours à venir, au terme d'un parcours de sens appelé à se poursuivre en un incessant cheminement.